

NOTE D'INFORMATION

L'apport de la télérelève sur les communes du Syndicat d'eau potable de Veyle Reyssouze Vieux Jonc :

- 2 factures par an sur un index réel au lieu d'une facture estimative (pour les abonnés en prélèvement mensuel : 2 échéanciers par an)
- Une relève exhaustive du parc de comptage sans estimation
- Un contrôle de l'évolution de la consommation semestrielle au lieu de la consommation annuelle
- Pas de passage obligatoire à votre domicile, sauf en cas de contrôle ou de maintenance de l'installation
- La possibilité de suivre votre consommation via votre compte en ligne
- L'information en cas de suspicion de fuite sur votre installation

Rendez-vous sur : <http://espacebonne.alteau.fr> (à compter de janvier 2016).

La création de votre espace personnel est immédiate. Il vous suffit de vous munir de votre dernière facture et de vous laisser guider.

Lecture de mes informations de consommation sur l'agence en ligne

1. Accès à vos consommations

L'accès aux informations de consommation s'effectue en cliquant sur le lien « Mes consommations » de la rubrique MES CONSOMMATIONS



2. Affichage de l'évolution de vos « consommations facturées »

Les « consommations facturées » sont issues des relevés d'index utilisés pour établir une facture.

Un relevé d'index peut être effectué tous les 6 mois. L'index relevé peut provenir d'une relève :

- par un technicien
- par le système de télérelève
- peut être une estimation...

Visualisation des évolutions de vos consommations facturées et un tableau contenant le détail des différents relevés avec leurs consommations associées :



3. Affichage de vos « consommations télérelevées »

Si vous disposez d'un équipement de télérelève, vous pouvez cliquer sur le bouton « Evolution de mes consommations télérelevées » pour afficher les données.

Vous disposez de 2 niveaux de détails :

